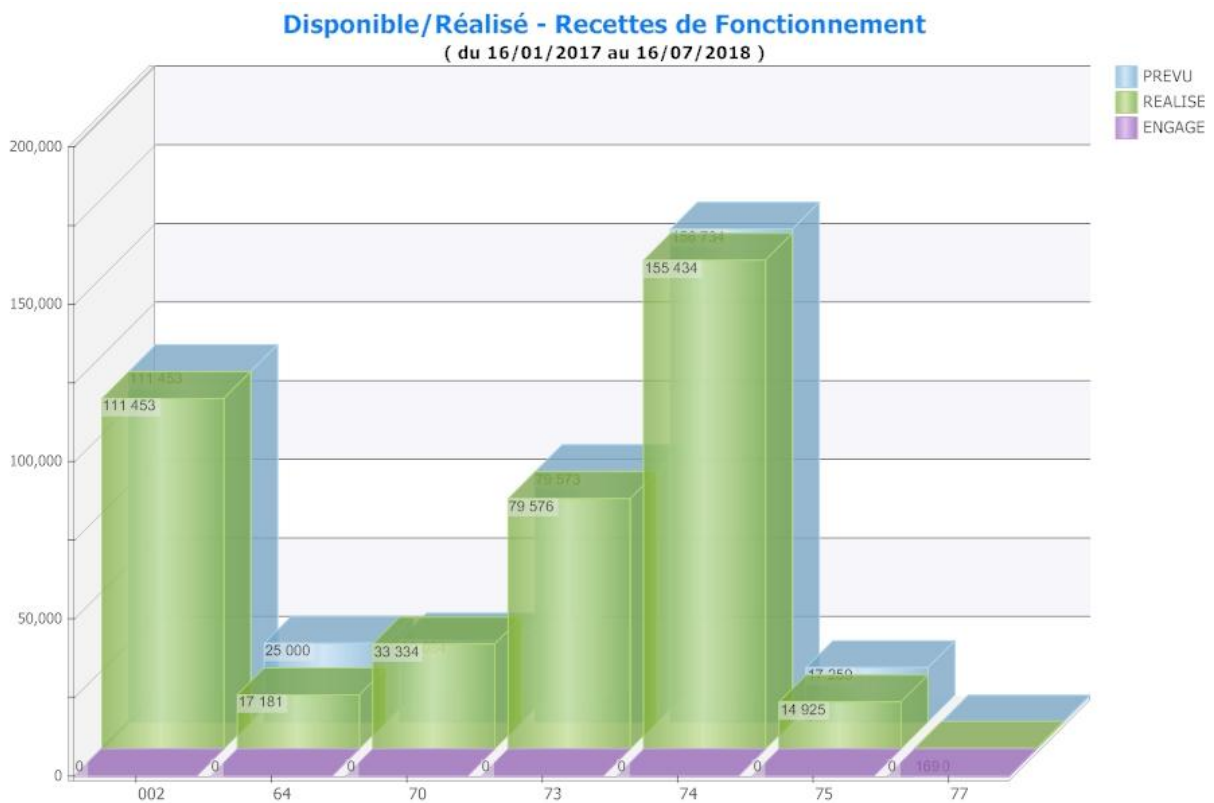
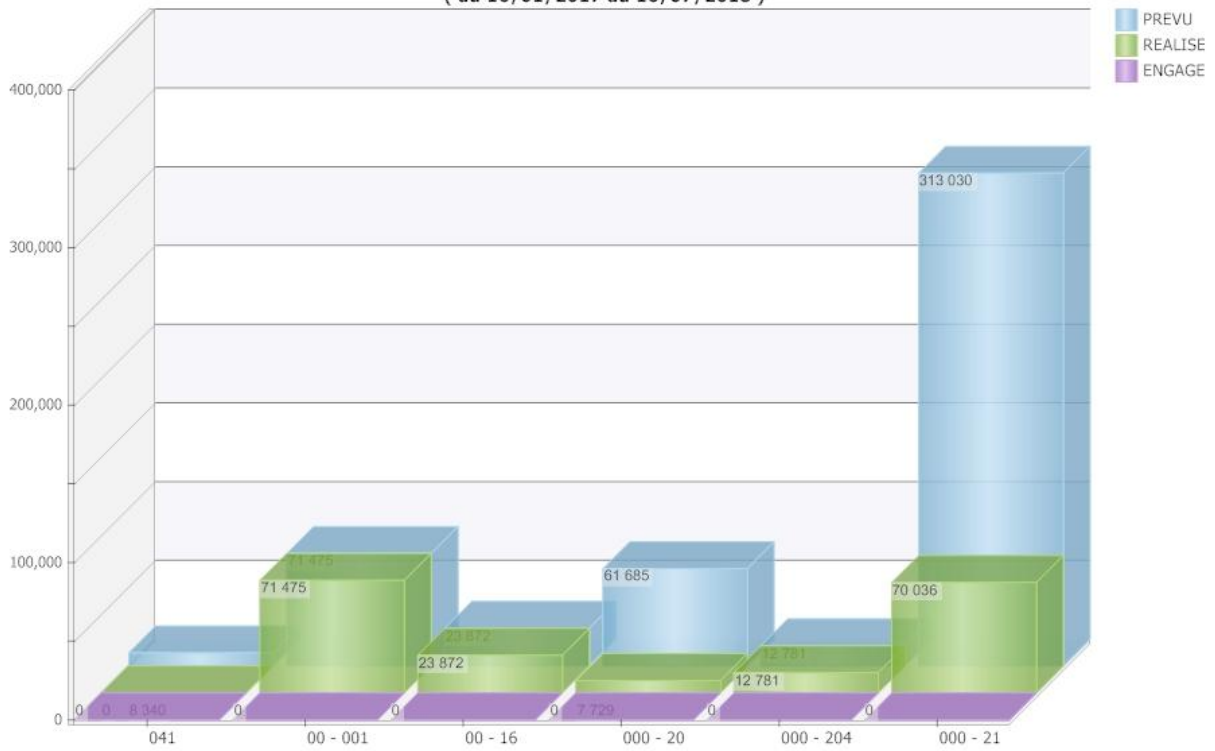


BUDGET COMMUNAL :

Nous résumons ci-dessous par graphique les comptes de la commune, mais vous pouvez prendre connaissance du vote du budget sur le compte rendu du conseil Municipal du 16/04/2018.



Disponible/Réalisé - Dépenses d'Investissement (du 16/01/2017 au 16/07/2018)



Disponible/Réalisé - Recettes d'Investissement (du 16/01/2017 au 16/07/2018)



TAUX D'IMPOSITION COMMUNALE

Taxe d'habitation :	3,95%
Taxe foncière bâtie :	5,85%
Taxe foncière non bâtie :	33,72%

NB : se reporter à la note sur la réforme de la fiscalité, en ce qui concerne la suppression de la taxe d'habitation.